

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

**COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
DE 14 H 30 à 16 H 30**

DELIBERATION N° 2026 – 04

Objet : Délibération sur la relance du marché hébergement des outils du syndicat

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Arnaud DE RIGNÉ (avec le pouvoir d'Adrien NAVE), Mr Julien POIX (avec le Pouvoir de Paulette JUILIEN PEUVION), Mme Héroïse DHALLUIN (avec le pouvoir d'Amel GACQUERRE), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Jean François MONTAGNE), Mr Claude HEGO (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Benoît ROUSSEL), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir d'Alain GEST), Mr Dominique FERNANDE (avec le pouvoir de Lois LALYS), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Christian LEROY), (Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir d'Etienne PERIN), Mme Marie CIETERS (avec le pouvoir de Benoît WASCAT), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE),.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mr Frédéric LETURQUE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Benoît ROUSSEL, Mr Loïc LALYS, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mr Etienne PERIN, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Michel SEROUX, Mr Marc BRIDOUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mr Benoît WASCAT, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER, Mr Jean – Pierre LOCQUET, Mr Alain GEST, Mr Jean – Claude RENAUX.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

DE 14 H 30 à 16 H 30

DELIBERATION N° 2026 – 04

Objet : Relance du marché Hébergement (N°2022 - 003).

PRÉFECTURE DU NORD

16 FEV. 2026

PLI RECOMMANDÉ

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, réuni le 12 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France et le dernier Arrêté préfectoral du 08 décembre 2025,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2026 adoptées jusqu'à ce jour,
Vu la délibération 2025 - 26 du 10 Décembre 2025 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026,

Vu le budget primitif 2026 voté ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération 2022 - 13 relative au lancement de 3 consultations pour le maintien en conditions opérationnelles de la Centrale Pass Pass,

Vu la décision de la CAO du 5 décembre 2022 d'attribuer le marché N°2022 - 003 Hébergement de la Centrale Pass Pass, à la société Alpilink (anciennement Xsalto) pour une durée de 4 ans non renouvelable.

CONSIDÉRANT

- Les compétences du Syndicat Mixte en matière de Coordination des services de mobilité, de Billettique interopérable et d'Information Voyageur ;
- La fin au 30 décembre 2026 du marché en cours N°2022 - 003 Hébergement de la Centrale Pass Pass, attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2022 à la société Alpilink (anciennement Xsalto) ;
- Le montant estimé du marché N°2022 - 003 Hébergement de la Centrale Pass Pass, d'un total de 1 200 000€ HT ;

- La nécessité de relancer une nouvelle consultation afin de maintenir la Centrale Pass Pass en conditions opérationnelles après la fin de ce marché (notamment l'hébergement de ses plateformes de production, préproduction, et test), et de garantir la continuité et la pérennité des services Pass Pass actuels ;
- La nécessité de mutualiser les coûts et ressources, et la volonté du Syndicat Mixte d'étendre le périmètre du prochain marché Hébergement afin de lui offrir la possibilité d'inclure, si nécessaire, l'ensemble de ses besoins en hébergement.

DÉCIDE

- De relancer une consultation relative à l'hébergement des plateformes de production, de préproduction, et de tests de la Centrale Pass Pass, ainsi que la possibilité d'hébergements supplémentaires suivant les besoins du Syndicat Mixte, par le biais d'un appel d'offres ;
- D'attribuer à cet effet une enveloppe financière (montant estimé) de 460 000 € HT par an, soit 1 840 000 € HT sur une durée totale de 4 ans.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON

